

BANQUE AFRICAINE DE
DEVELOPPEMENT

Langue: Français
Original: Français
Diffusion: Restreinte



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DES MINES DE L'ENERGIE
ET DE L'EAU

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INTEGRE D'INFORMATION SUR L'EAU (SIIEAU)

RAPPORT D'EVALUATION

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le Directeur de la Facilité Africaine de l'Eau.

TABLE DES MATIERES

	Page
<i>Liste des tableaux et annexes</i>	<i>ii</i>
<i>Equivalences monétaires</i>	<i>ii</i>
<i>Liste des sigles et abréviations</i>	<i>ii</i>
<i>Cadre logique du projet</i>	<i>iii</i>
RESUME EXECUTIF	v
1. CONTEXTE	1
1.1 Origine du Projet	1
1.2 Priorités sectorielles	1
1.3 Définition du problème	2
1.4 Objectifs du projet	3
1.5 Bénéficiaires et acteurs	3
2. DESCRIPTION DU PROJET	3
2.1 Résultats à long terme	3
2.2 Résultats à moyen terme	4
2.3 Réalisations	4
2.4 Activités	4
2.5 Risques	5
2.6 Coûts et plan de financement	6
3. MISE EN ŒUVRE	7
3.1 Réciendaire	7
3.2 Modalités de mise en œuvre et capacités	7
3.3 Plan de performance	7
3.4 Calendrier d'exécution	8
3.5 Acquisitions	8
3.6 Modalités de décaissement	10
3.7 Comptabilité et Audit	11
3.8 Suivi, évaluation et rapports	11
4. BENEFICES DU PROJET	12
4.1 Efficacité et Efficience	12
4.2 Durabilité	12
5. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	12
5.1 Conclusions	12
5.2 Recommandations	12

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 : Carte du TOGO
- Annexe 2 : Architecture du SIIEAU
- Annexe 3 : Coûts détaillés du Projet
- Annexe 4 : Calendrier d'exécution

LISTE DES TABLEAUX

- Tableau 1 : Coûts estimatifs du Projet (Euros)
- Tableau 2 : Coûts estimatifs du Projet par composante (Euros)
- Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses
- Tableau 4 : Coûts et Schéma de Financement du Projet (Euros)
- Tableau 5 : Dispositions relatives aux acquisitions
- Tableau 6 : Calendrier de décaissement

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Novembre 2008)

- 1 UC = 1.09 Euro
- 1 UC = 765,275 FCFA
- 1 Euro = 655,957 FCFA

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEP	Alimentation en Eau Potable
AEPA	Alimentation en Eau Potable e Assainissement
BAD	Banque Africaine de Développement
CCRE	Centre de Coordination de la Gestion des Ressources en Eau
CE	Communauté Européenne
CEP ou CEP/GIRE	Commission Interministérielle de Pilotage du GIRE
CEDEAO	Communauté Economique et de Développement de l'Afrique de l'Ouest
DAER	Direction de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
DGEA	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement
DGMN	Direction Générale de la Météorologie Nationale
DSIRP	Document de Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté
DSSP	Direction des Soins de Santé Primaires
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GSM	Global System for Mobil communications
INH	Institut National d'Hygiène
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MMEE	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau
MS	Ministre de la Santé
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PNUD	Programme des Nations-Unies pour le Développement
TDE	Togolaise Des Eaux
SIIEAU	Système Intégré d'Information sur l'Eau
SIG	Système d'Information Géographique
TDE	Société Togolaise des Eaux

CADRE LOGIQUE DU PROJET

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	PORTÉE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	CIBLES INDICATIVES ÉCHÉANCIER	HYPOTHÈSES / RISQUES
<u>Finalité</u>	<u>Impact</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Indicateurs d'impact</u>	<u>Progrès attendu et échéancier à long terme</u>	<u>Énoncés d'hypothèses</u>
1- Objectif Global : 1.1 Contribuer au développement socio-économique et à la réduction de la pauvreté par une meilleure gestion des informations et des données sur l'eau	1.1.1 Développement socio-économique et réduction de la pauvreté grâce à l'utilisation de données et informations fiables sur l'eau fiables	Toute la population du TOGO estimée à plus de 7 millions de personnes	Taux de réduction de la pauvreté	Les objectifs de réduction de la pauvreté fixés dans le DSIRP à l'horizon 2015	<u>Hypothèse</u> La coopération avec les principaux bailleurs de fonds et donateurs du pays est relancée <u>Risques</u> Instabilité politique <u>Atténuation</u> Bonne gouvernance/Meilleure sensibilisation de l'opinion internationale sur les avancées politiques du pays
<u>But du projet</u>	<u>Résultats</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Indicateurs d'effets</u>	<u>Progrès attendu et échéancier à moyen terme</u>	<u>Énoncés d'hypothèses</u>
2- Objectifs Spécifiques : 2-1 Améliorer le cadre de gestion des informations et des données sur l'eau 2-2 Renforcer les capacités nationales de gestion des informations et des données sur l'eau. 2-3 Renforcer les échanges entre les institutions concernées par la gestion des informations et des données sur l'eau	2-1-1 Système intégré d'information sur l'eau mis en place et opérationnel 2-2-1 Les capacités nationales de mesure et de traitement des données sur l'eau renforcées par l'acquisition des nouveaux équipements et la formation des techniciens 2-3-1 Mise en réseau des bases de données sectorielles dans le cadre du SIIEAU	- Tous les acteurs intervenants dans le secteur de l'eau - Toutes les structures nationales impliquées dans la gestion du SIIEAU	2-1-1 Système SIIEAU opérationnel et accessible à tous les fournisseurs de données et utilisateurs. 2-2-1 Pourcentage de stations et de postes de mesure créés ou réhabilités opérationnelles 2-3-1 Nombre de bases de données sectorielles créées et mises en réseau	2.1.1 Tous les principaux acteurs de l'eau du pays consultent le SIIEAU à la fin du projet 2.2.1 Au moins 3 réseaux de mesure renforcés et 20 cadres formés à la gestion du SIIEAU 2.3.1 Au moins 6 bases de données et un centre de documentation créés ou renforcés à la fin du projet	<u>Hypothèse</u> La contribution du gouvernement du Togo pour l'aménagement des locaux du SIIEAU est assurée <u>Risque</u> Insuffisance de financement pour l'aménagement des locaux du SIIEAU <u>Atténuation</u> Inscription du projet dans le budget d'investissement
<u>3- Intrants et activités</u>	<u>Réalisations</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Progrès attendu et échéancier à court terme</u>	<u>Énoncés d'hypothèses</u>
3-1. Composante 1 : Etude de faisabilité pour la mise en place du SIIEAU Coût : 256 000 Euros	3.1.1 Etude de faisabilité élaborée	Tous les acteurs intervenants dans le secteur eau Toutes les structures nationales impliquées dans la gestion du SIIEAU	Une étude de faisabilité basée sur un état des lieux et qui propose le nouveau cadre de gestion des données et informations sur l'eau est disponible	L'étude de faisabilité est disponible à M0+13	
3-2 Composante 2 : Renforcement des capacités Coût : 756 000 Euros	3.2.1 Réseau hydrométrique réhabilité et étendu 3.2.2 Réseau climatologique réhabilité et étendu 3.2.3 Piézomètres d'observation installés 3.2.4. Réseau de mesure et programme hydrologique de la TDE renforcés	Toutes les structures nationales impliquées dans la gestion du SIIEAU	3.2.1 Nombre des nouvelles stations hydrométriques installées 3.2.2 Nombre des nouvelles stations climatologiques installées 3.2.3 Nombre des nouveaux piézomètres installés 3.2.4 Nombres de piézomètres de la TDE réhabilités	3.2.1. 10 stations hydrométriques sans GSM, 5 avec GSM et 150 échelles limnimétriques installées M0+30 3.2.2. 2 stations synoptiques, 6 stations climatologiques et 50 postes pluviométriques installés M0+30 3.2.3. 7 piézomètres d'observation installés M0+30 3.2.4. 3 piézomètres de la TDE installés et M0+30	<u>Hypothèse</u> Le personnel formé est maintenu dans le projet <u>Risque</u> Affectation des cadres formés dans d'autres administrations <u>Mitigation</u> Affecter prioritairement dans le projet les agents des services publics concernés

	<p>3.2.5 Campagnes de contrôle de la qualité des eaux de surface réalisées</p> <p>3.2.6 Formations et voyages d'études des cadres assurés</p>		<p>3.2.5. Nombre de mesures de la qualité des eaux réalisées</p> <p>3.2.6 Nombre de cadres formés</p>	<p>3.2.5. 110 analyses de la qualité des eaux réalisées</p> <p>3.2.6. Formation de 20 techniciens M0+30 et voyage d'étude pour 4 cadres réalisé à la fin du projet M0+30</p>	
<p>3-3 Composante 3 :</p> <p>Mise en place du SIIEAU</p> <p><u>Coût</u> : 476 000 Euros</p>	<p>3.3.1. Local devant abriter le centre réhabilité et équipé</p> <p>3.3.2. Acquisition de matériel informatique et de logiciels et équipement de différents départements réalisés</p> <p>3.3.3. Bases de données dans les départements techniques créés ou renforcés</p> <p>3.3.4 Bases de données des départements techniques mises en réseau</p> <p>3.3.5 Hébergement du SIIEAU dans une interface de connexion (Web) assuré</p> <p>3.3.6 Mise en place d'un centre de documentation</p>	<p>Tous les acteurs intervenants dans le secteur de l'eau</p> <p>Toutes les structures nationales impliquées dans la gestion du SIIEAU</p>	<p>3.3.1. Taux d'avancement des travaux de réhabilitation et équipement du local du centre SIIEAU</p> <p>3.3.2. Nombre de départements équipés</p> <p>3.3.3. Nombre des bases de données créées dans les départements techniques</p> <p>3.3.4 Nombre de bases de données mises en réseau</p> <p>3.3.5 SIIEAU consultable à distance par les différents acteurs</p> <p>3.3.6. Taux d'avancement de la mise en place du centre de documentation mis en place</p>	<p>3.3.1. Local devant abriter le SIINEAU réhabilité et équipé en mobilier et matériels de bureau à M0+30</p> <p>3.3.2. Matériels informatiques nécessaires pour le fonctionnement du SIINEAU acquis, logiciels acquis/actualisés à M0+15</p> <p>3.3.3. 5 bases de données créées ou renforcées dans les départements techniques à M0+20</p> <p>3.3.4. Bases de données mises en réseau à M0+26</p> <p>3.3.4. Un site web créé, hébergé auprès d'un provider internet et opérationnel à M0+30</p> <p>3.3.6. Centre de documentation opérationnel à M0+30</p>	
<p>3-4 Composante 4 :</p> <p>Gestion du projet.</p> <p><u>Coût</u> : 263 000 Euros</p>	<p>3.4.1 Unité de Coordination du Projet mise en place et opérationnelle</p> <p>3.4.2. Equipe d'Appui mise en place et opérationnelle</p> <p>3.4.3. Ateliers organisés par l'UCP</p>	<p>Tous les acteurs intervenants dans le secteur de l'eau</p> <p>Toutes les structures nationales impliquées dans la gestion du SIIEAU</p>	<p>3.4.1 Note de nomination des membres de l'UCP</p> <p>3.4.2 Note de nomination des membres l'équipe d'appui</p> <p>3.4.3 Nombre d'ateliers organisés</p>	<p>3.4.1. Unité d'Exécution du projet installée M0+2</p> <p>3.4.2. Equipe d'appui mise en place à M0+2</p> <p>3.4.3. Atelier de lancement du projet organisé M0+2, de validation de l'étude de faisabilité organisé M0+13 et de présentation du SIIEAU organisé M0+30</p>	
<p><u>Coût Total du Projet</u></p> <p>1 751 000 Euros</p>	<p><u>Bailleurs des fonds</u></p> <p>FAE 1 569 000 Euros</p> <p>Gouv Togolais 182000 Euros</p>	<p>Population du pays estimé à 7 millions d'habitant et plus particulièrement les femmes et les enfants qui auront accès à une eau de meilleure qualité.</p>	<p><u>Sources d'informations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes et statistiques nationales - Rapports et publications internes - Rapports d'avancement des travaux - Rapports de suivi et d'évaluation - Rapport d'études - Documents des marchés et contrats - Rapport d'achèvement du projet 		



PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME INTEGRE D'INFORMATION SUR L'EAU (SIIEAU)

RESUME EXECUTIF

1. ORIGINE DU PROJET

1.1. Le secteur de l'eau Togo se caractérise par plusieurs contraintes et faiblesses dont les principales causes sont i) l'insuffisance de concertation entre les acteurs et de coordination des activités du secteur, ii) le sous-équipement des principales institutions publiques et parapubliques intervenant dans le secteur et iii) la dispersion des efforts avec des résultats mitigés aussi bien dans l'exploitation des ressources pour des aménagements productifs que pour l'approvisionnement en eau des populations.

1.2. Par ailleurs, la dégradation des capacités nationales de collecte des données de base sur l'eau reste un problème persistant au Togo. Cette situation a de fortes répercussions sur la gestion des ressources en eau, l'évaluation de leur disponibilité et le suivi de leur utilisation pour les différents usages (AEP, irrigation, hydroélectricité, etc.), la gestion des crues et la prévision des inondations et autres catastrophes liées à l'eau etc.

1.3. C'est pour remédier à cette situation que le Gouvernement Togolais et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action GIRE a entrepris, avec l'appui du PNUD et de la FAO une réforme en profondeur du secteur de l'eau qui a abouti à i) l'élaboration de l'état des lieux exhaustif de la situation du secteur, ii) la définition de la politique nationale de l'eau basée sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), iii) l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action à court, moyen et long termes pour la mise en œuvre de cette politique et iv) l'élaboration d'une loi sur l'eau. Dans ce contexte et pour consolider cette réforme le Gouvernement Togolais a sollicité l'appui de la FAE pour mettre en œuvre la composante IV du plan d'action GIRE du Togo à savoir la mise en place d'un Système Intégré d'Information sur l'Eau. Ceci constitue également une des composantes du programme élaboré par le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO pour la mise en place d'un Observatoire régional sur l'eau des pays de l'Afrique de l'Ouest.

2. LE PROJET

2.1. L'objectif global du projet est de contribuer au développement socio-économique et à la réduction de la pauvreté par une meilleure gestion des informations et des données sur l'eau. Le projet permettra d'améliorer le cadre de gestion des informations et des données sur l'eau, de renforcer les capacités nationales en la matière ainsi que les échanges entre les institutions concernées.

2.2. Les principaux résultats attendus du projet sont les suivants : i) Etude de faisabilité pour la mise en place du SIIEAU élaborée, ii) Capacités pour la collecte des informations et des données ainsi que celles des ressources humaines renforcées et iii) Système intégré d'information mis en place et opérationnel.

2.3. Le coût total du projet est estimé à 1 751 000 Euros dont 89% soit 1 569 000 Euros seront financés par le don de la FAE. La contribution du gouvernement est estimée à 182 000 Euros (11% du coût du projet).

2.4. Le Projet sera exécuté par une Unité de Coordination du Projet (UCP) placée sous la responsabilité de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement du Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau du Togo et un Comité Interministériel en assurera le pilotage.

3. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

3.1. Conclusions

3.1.1. Les activités du projet s'inscrivent parfaitement dans les domaines d'intervention de la Facilité Africaine de l'Eau dont l'un des piliers principaux est l'appui au développement des systèmes de gestion de l'information et des connaissances sur l'eau. Le projet représente un appui pertinent de la FAE au MMEE du Togo. Il est bien justifié, compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées actuellement par le pays dans la collecte, et la gestion des données et informations sur l'eau et permettra de créer les conditions favorables pour la planification du développement du secteur de l'eau en se basant sur la GIRE, contribuant ainsi à la réalisation des OMD, de la Vision Africaine de l'Eau et à la réduction de la pauvreté.

3.2. Recommandations

3.2.1. Il est recommandé que la FAE approuve un don n'excédant pas 1 569 000 Euros au Gouvernement du Togo pour le financement du Projet de mise en place du Système Intégré d'Information sur l'Eau. Ce don servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport.

CONTEXTE

1.1. Origine du projet

1.1.1. La situation du secteur de l'eau Togo se caractérise par i) la faiblesse du cadre juridique et du degré d'application des textes existants, ii) l'inadaptation du cadre institutionnel aux défis actuels du secteur, iii) des difficultés à mobiliser les ressources financières, iv) l'insuffisance de ressources humaines qualifiées, v) l'insuffisance d'infrastructures d'eau et d'assainissement, vi) la faiblesse des capacités de contrôle des utilisations de l'eau et des rejets et vii) l'absence d'un cadre cohérent de gestion des ressources en eau. Les problèmes du secteur de l'eau résultent d'un certain nombre de faiblesses et dysfonctionnements importants parmi lesquels on note i) l'insuffisance de concertation entre les acteurs et de coordination des activités du secteur, ii) le sous-équipement des principales institutions publiques et parapubliques intervenant dans le secteur et iii) la dispersion des efforts avec des résultats mitigés aussi bien dans l'exploitation des ressources pour des aménagements productifs que pour l'approvisionnement en eau des populations.

1.1.2. C'est pour remédier à ces problèmes que le Gouvernement togolais a entrepris à partir de 2005, une réforme en profondeur du secteur avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et du Fonds des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et en étroite collaboration avec les acteurs de la société civile et d'autres partenaires au développement. Ce programme a permis aux acteurs de l'eau de i) faire un état des lieux exhaustif de la situation du secteur, ii) définir une politique nationale de l'eau basée sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), iii) élaborer une stratégie et un plan d'action à court, moyen et long termes pour la mise en œuvre de cette politique et iv) élaborer une loi sur l'eau.

1.1.3. Le plan d'action GIRE du Togo s'appuie sur les sept composantes suivantes : i) Promotion de la GIRE, ii) Cadre institutionnel et opérationnel, iii) Cadre juridique, iv) Mise en place d'un système d'information, v) Cadre participatif, vi) Cadre de planification d'exécution et vii) Ressources partagées. La composante iv dudit plan constitue également un des piliers du programme en cours de préparation par le Centre de Coordination des Ressources en Eau (CCRE) de la CEDEAO en vue de la mise en place d'un Observatoire régional sur l'eau des pays de l'Afrique de l'Ouest.

1.1.4. La mise en œuvre de toutes les composantes du plan d'action GIRE est nécessaire pour l'amélioration des conditions de gestion des ressources en eau et de maximalisation de leur impact sur le développement socio-économique et la réduction de la pauvreté. Cependant, l'amélioration des connaissances sur l'eau par la mise en place d'un système viable d'information constitue une des conditions préalables sans laquelle toute tentative de planification durable et du développement du secteur de l'eau resterait vaine et inefficace.

1.1.7. C'est donc pour répondre à cet impératif que le Gouvernement du Togo, à travers le Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau, a soumis à la Facilité Africaine de l'Eau une requête en vue du financement de la mise en place du Système Intégré d'Information sur l'Eau (SIIEAU).

1.2. Priorités sectorielles

1.2.1. Les priorités actuelles du Gouvernement du Togo en matière d'eau et d'assainissement sont définies dans les documents suivants: (i) Document de Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté (DSIRP), (ii) Stratégie du secteur eau & assainissement et (iii) Stratégie OMD-Eau. Des trois axes de la Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté, celui du développement des secteurs sociaux comprend cinq programmes spécifiques. Le quatrième concerne l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et aux infrastructures

d'assainissement.

1.2.2. La stratégie du secteur Eau & assainissement renvoie aux cibles fixées dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à savoir : (i) intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales (cible 9), et (ii) réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à l'eau potable. Elle s'appuie à la fois sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE), sur la nouvelle Politique nationale de l'eau et sur le programme d'investissement de la Société Togolaise des Eaux (TDE) pour le milieu urbain.

1.2.3. Les actions prioritaires en cours de développement visent i) la mobilisation des financements nécessaires pour la vulgarisation et la mise en œuvre de la loi portant Code de l'eau et du plan d'action de GIRE, ii) la réorganisation du secteur, iii) la formation des acteurs du secteur et iv) l'actualisation et la production de schémas directeurs de l'eau potable et de l'assainissement.

1.3. Définition du problème

1.3.1. La dégradation des capacités nationales de collecte des données de base sur l'eau est un problème persistant au Togo. Cette situation a de fortes répercussions sur la gestion des ressources en eau, l'évaluation de leur disponibilité et le suivi de leur utilisation pour les différents usages (AEP, irrigation, hydroélectricité, etc.), l'évaluation des crues et la prévention des inondations et autres catastrophes liées à l'eau etc.

1.3.2. Les réseaux pluviométriques et climatologiques se caractérisent aujourd'hui par : i) un état de vétusté très avancé, ii) une inégale répartition spatiale des stations de mesure et iii) d'importantes lacunes dans les observations et le traitement des données.

1.3.3. Actuellement, il n'existe aucun système complet de suivi de l'évolution de la piézométrie et de la chimie des eaux souterraines en général et, plus particulièrement, des eaux souterraines du bassin sédimentaire côtier qui sont les plus sollicitées et les plus fragiles. Le réseau piézométrique existant, qui ne couvre qu'une faible partie de ce bassin, n'est plus fonctionnel. Les dernières tournées de mesures piézométriques remontent à plus de 10 ans.

1.3.4. La persistance de la situation ci-dessus décrite est préjudiciable non pas seulement pour le secteur de l'eau, mais pour l'économie du Togo en général. Elle ne doit donc pas perdurer car les différentes études entrant dans le processus GIRE nécessitent des données à court, moyen et long termes.

1.3.5. L'optimisation et la restauration des réseaux de mesure existants, la reprise des campagnes de collecte des données et leur traitement par des outils performants, la mise en place d'un système intégré d'information sur l'eau et la création d'un centre de documentation sont donc indispensables pour gérer de façon intégrée les ressources en eau de plus en plus limitées et vulnérables.

1.4. Objectifs du projet

1.4.1. L'objectif global du projet est de contribuer au développement socio-économique et à la réduction de la pauvreté par une meilleure gestion des informations et des données sur l'eau. Le projet permettra d'améliorer le cadre de gestion des informations et des données sur l'eau, de renforcer les capacités nationales en la matière ainsi que les échanges entre les institutions concernées.

1.5. Bénéficiaires et acteurs

1.5.1. Le bénéficiaire direct du projet sera l'ensemble de la population togolaise estimée à 7 millions d'habitants en 2007, à travers les projets planifiés et mis en œuvre à partir de données fiables. Les principaux acteurs intervenant dans le secteur de l'eau ci-après cités seront également des bénéficiaires directs du projet :

- Le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau à travers les Directions Générales de l'Eau et de l'Assainissement, des Mines et de la Géologie et de l'Energie ;
- Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage de la Pêche à travers la Direction de l'Aménagement et de l'Equipement Rural (DAER) ;
- Le Ministère de la Santé (MS) à travers sa Direction des Soins de Santé Primaires(DSSP) et l'Institut National d'Hygiène (INH) ;
- Le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) à travers sa Direction de l'Environnement ;
- Le Ministère des Travaux Publics et des Transports à travers la Direction Générale de la Météorologie Nationale (DMN) qui est chargée entre autre de la gestion et de l'exploitation des réseaux synoptique, climatologique, pluviométrique, hydro météorologique et bio climatologique.
- La Société Togolaise des Eaux (TDE) qui est responsable de la production et de la distribution d'eau potable ;
- Les Communes urbaines qui gèrent les services d'assainissement et d'eau potable ;
- Les entreprises privées, les partenaires au développement et les organisations de la société civile qui interviennent dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

1. DESCRIPTION DU PROJET

2.1. Résultats sur le long terme

2.1.1. Le principal résultat du projet sur le long terme est la contribution à l'amélioration des conditions de vie des populations et à la réduction de la pauvreté grâce à l'utilisation des informations et données sur l'eau fiables.

2.2. Résultats sur le moyen terme

2.2.1. Les résultats à moyen terme visés par le projet sont les suivants : i) Système intégré d'information sur l'eau mis en place et opérationnel, ii) Les capacités nationales de mesure et de traitement des données sur l'eau renforcées par l'acquisition des nouveaux équipements et la formation des techniciens et iii) Mise en réseau des bases de données sectorielles dans le cadre du SIIEAU.

2.3. Réalisations

2.3.1. Les principales réalisations du projet sont les suivantes :

- Etude de faisabilité pour la mise en place du SIIEAU élaborée ;
- Capacités pour la collecte des informations et des données ainsi que celles des ressources humaines renforcées et ;
- Système intégré d'information mis en place et opérationnel.

2.4. Activités

2.4.1. L'appui de la FAE pour la mise en place du SIIEAU s'articule autour des 4 composantes suivantes :

- Etude de faisabilité et d'identification du SIIEAU
- Renforcement des capacités
- Mise en place du SIIEAU
- Gestion du projet.

Composante 1 : Etude de faisabilité et d'identification du SIIEAU

2.4.2. Cette composante vise la réalisation d'une étude de la faisabilité du projet pour la mise en place du SIIEAU. Le SIIEAU sera formé de jeux de données, des métadonnées et des services ainsi que par l'infrastructure sous-jacente, organisés dans le but de répondre aux besoins des parties intéressées en matière d'information environnementale publique dans le domaine de l'eau.

2.4.3. L'étude de faisabilité du SIIEAU devra évaluer et définir les éléments suivants: i) les capacités techniques, humaines et financières des parties prenantes au système, notamment celles des administrations chargées d'alimenter le système en informations et données techniques, ii) les modalités de collaboration entre les parties prenantes, iii) les protocoles de normalisation des données et des échanges informatiques, iv) l'infrastructure et les processus de gestion des données, v) l'architecture d'échange des banques de données et de la Cellule technique du SIIEAU, animée par la DGEA, vi) les modalités de surveillance, de contrôle, d'évaluation, de rapportage, d'accessibilité aux données et de diffusion de l'information, vii) la valeur ajoutée du SIIEAU comme outil d'amélioration et d'échange des connaissances sur l'eau et viii) la durabilité du SIIEAU.

2.4.4. Les termes de référence de l'étude seront validés par les acteurs du secteur de l'eau au cours de l'atelier de lancement du projet.

2.4.5. Le schéma général de l'architecture du SIIEAU sera relativement simple. Il mettra en relation des fournisseurs de services (DGEA, Météo, Agriculture, TDE, Statistiques, Environnement et Santé) et des utilisateurs de services via le système d'intégration d'information, par l'intermédiaire de sites web et de portails de services. Ce schéma est décrit en annexe 2.

Composante 2 : Renforcement des capacités

2.4.6. Les activités à mener dans le cadre de cette composante sont les suivantes : i) réhabilitation et extension du réseau hydrométrique avec l'installation de 10 thalimèdes sans GSM, 5 thalimèdes avec GSM, 150 échelles limnimétriques et réalisation des observations hydrométriques, ii) réhabilitation et l'extension du réseau pluviométrique avec l'installation de 2 nouvelles stations synoptiques, l'équipement et l'installation de 6 stations climatologiques, la fourniture et l'équipement de 50 postes pluviométriques, iii) installation de 7 piézomètres d'observation, iv) réhabilitation du réseau de mesure de la TDE notamment par le suivi du réseau piézométrique et le renforcement du programme hydrologique, v) contrôle de la qualité des eaux de surface par la réalisation de 110 analyses d'eau et vi) formation des cadres et l'organisation des voyages d'étude.

2.4.7. L'installation et l'équipement des différents réseaux de mesure seront assurés par des entreprises spécialisées. Les formations seront assurées par le Bureau d'étude chargé de concevoir le SIIEAU. Elles concerneront au moins 3 cadres de chaque département technique producteur de données et d'information sur l'eau. Les voyages d'étude de 15 jours seront organisés à l'étranger, de préférence dans les pays africains qui disposent déjà de SIE structurés et opérationnels (exemple Maroc et Tunisie). Ces voyages concerneront 6 cadres des départements techniques producteurs de données et d'information sur l'eau. Le contenu des formations et les objectifs des voyages d'études seront définis conjointement par le Bureau d'étude et la DGEA en fonction des besoins identifiés dans le cadre de l'étude de faisabilité et d'identification du SIIEAU.

Composante 3 : Mise en place du SIIEAU

2.4.8. La mise en place du SIIEAU consistera en ce qui suit : i) réhabilitation et équipement en matériels de bureau et informatiques du local devant abriter la Cellule Technique du SIIEAU, ii) équipement des bases de données en matériels et logiciels appropriés, iii) création/renforcement de bases de données des départements techniques, iv) création du site

web du SIIEAU et son hébergement auprès d'un provider et v) mise en place d'un centre de documentation sur l'eau au sein de la DGEA.

2.4.9. La conception du système pour la mise en place du SIIEAU sera assurée par un Bureau d'étude et la réhabilitation du local de la Cellule technique par une entreprise locale.

Composante 4 : Gestion du projet.

2.4.10. Les activités suivantes seront réalisées dans le cadre de la gestion du projet : i) mise en place de l'Unité de Coordination du Projet (UCP), ii) mise en place de l'Equipe d'appui, iii) acquisition d'un véhicule tout-terrain 4x4 et iv) organisation des ateliers de lancement du projet, de validation de l'étude de faisabilité et final pour la présentation du SIIEAU.

2.5. Risques

2.5.1 Les hypothèses suivantes sont posées pour le développement du projet :

- La coopération avec les principaux bailleurs de fonds et donateurs du pays est relancée car le développement global du pays en dépend ;
- La contribution du Gouvernement du Togo pour l'aménagement du local devant abriter le SIIEAU est assurée notamment par l'inscription d'une ligne budgétaire dans le budget d'investissement 2010 du pays ;
- Le personnel formé est maintenu dans le projet.

2.5.2 Les principaux risques auxquels le projet pourrait être exposé sont les suivants :

- L'instabilité politique ;
- L'insuffisance de financement pour l'aménagement du centre technique ;
- L'affectation des cadres formés dans d'autres administrations.

2.5.3 Les principales mesures envisagées pour atténuer les risques ci-dessus énoncés sont les suivantes :

- La bonne gouvernance et une meilleure sensibilisation de l'opinion internationale sur les avancées politiques du Togo ;
- L'inscription du projet dans le budget d'investissement de l'Etat ;
- L'affectation prioritaire dans le projet des cadres provenant des administrations publiques ;

2.6 Coûts et plan de financement

2.6.1 Sur la base des coûts unitaires en hors taxes (toutes les taxes sont supportées par le gouvernement Togolais), le coût du projet a été estimé à 1 751 000 Euros. Il sera financé par un don de la Facilité Africaine de l'Eau pour un montant de 1 569 000 millions d'Euros (89% du coût total) et une contribution en monnaie locale du gouvernement Togolais estimée à 182000 Euros (soit 11% du coût total du projet). Les tableaux n° 2 et 3 ci-dessous présentent les coûts respectivement par composante et par catégorie de dépenses. Les coûts détaillés du projet sont présentés en annexe 3

Tableau 2 : Coûts estimatifs du projet par composante (Euros)

Composante	Total	Devises	Monnaie locale
A- Etude de Faisabilité et de mise en place du SIIEAU	243 500	243 500	-
B- Renforcement des capacités et des réseaux des mesures	720 200	681 500	38 700
C. Mise en place du SIIEAU	453 500	401 500	52 000
D. Gestion du projet	250 700	167 700	83 000
Coût de base	1 667 900	1 494 200	173 700
Imprévus physiques (2%)	33 358	29 884	3 474
Imprévus financiers (3%)	50 037	44 826	5 211
Coût Total (arrondi)	1 751 000	1 569 000	182 000

Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses

Catégories de dépenses	Euros		
	Devises	Monnaie locale	Total
Travaux	262000	79 000	341000
Biens	674220		674500
Services	346 500		346500
Divers	211 200	94 700	305900
Coût de base	1494200	173700	1667900
Imprévus (5%)	74710	8685	83395
Coût Total (arrondi)	1569000	182000	1751000

2.6.2 Comme contribution au budget du projet, le Gouvernement du Togo financera 50 % du coût de réhabilitation du local destiné à abriter le centre de documentation et le SIIEAU et prendra en charge les salaires du personnel affecté à l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et des membres de l'équipe d'appui, (la FAE accordera une indemnité complémentaire d'intéressement aux cadres retenus), alors que la FAE financera essentiellement l'étude de faisabilité et de mise en place de SIIEAU, l'acquisition des équipements pour le renforcement des différents réseaux de mesure et de collecte des données sur l'eau. Elle financera aussi les frais de gestion et de fonctionnement de l'UCP. Le tableau 4 ci après représente le schéma de financement du projet

Tableau 4 : Coûts et schéma de financement du projet (en Euros)

TOTAL	FAE	Gouvernement
1 751 000	1 569 000	182 000
100%	89%	11%

2. MISE EN OEUVRE

3.1. Récipiendaire

3.1.1 Le récipiendaire du don de la FAE est le Ministère de l'Economie et des Finances du Togo et le principal bénéficiaire est le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau.

3.2. Modalités de mise en œuvre et capacités

3.2.1. L'exécution du projet sera assurée par l'Unité de Coordination du Projet (UCP), placée sous la responsabilité et l'autorité de la Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement du Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau du Togo. L'UCP sera responsable de la gestion technique, administrative et financière du projet et des acquisitions conformément aux règles de procédures de la Banque.

3.2.2. L'UCP sera gérée par un coordinateur, nommé par le Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau, parmi les Cadres du secteur de l'eau. Il sera le principal interlocuteur de différents partenaires et prestataires de services et entreprises de travaux et sera appuyé par trois assistants techniques désignés parmi les cadres du secteur de l'eau et des secteurs connexes (un Hydrologue, Hydrogéologue et un Informaticien).

3.2.3. Le Comité Interministériel de Pilotage de la GIRE (CIP-GIRE) mettra en place un Comité de suivi qui supervisera les activités du projet et facilitera la coordination avec les différents départements ministériels et acteurs. Ce comité comprendra six à huit membres et se réunira à l'issue des principales étapes d'avancement du projet et en cas de besoin afin de veiller à la bonne exécution du projet.

3.2.4. Les locaux de travail de l'UGP seront mis à disposition par le Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau au titre de la contribution du gouvernement du Togo dans le financement des activités du projet.

3.3. Plan de performance

3.3.1 La supervision de l'exécution du projet se basera sur le modèle de gestion axée sur les résultats dans lequel les principes de l'approche cadre logique jouent un rôle primordial. La matrice du cadre logique du projet indiquée dans le présent décrit le but, les objectifs et les résultats attendus.

3.3.2 Le Récipiendaire sera responsable de la préparation des termes de référence (TdR) et des dossiers d'appel d'offres. La performance du projet est étroitement liée à la capacité de l'UCP à traiter les DAO conformément aux Règles de procédure de la Banque et en tenant compte des dispositions du rapport d'évaluation.

3.4. Calendrier d'exécution

3.4.1. La durée totale estimée pour la mise en œuvre des activités du Projet est de 30 mois à partir de la date d'entrée en vigueur de l'accord du don. Le planning prévisionnel présenté en annexe 4 est sommairement repris ci-après :

DELIVRABLE	ECHEANCIER
<i>Signature de l'accord de don</i>	T0
<i>Mise en Place de l'UCP</i>	T0+1
<i>Appel aux manifestations d'intérêts (Bureaux des consultants)</i>	T0+2
<i>Consultations pour acquisitions équipements UCP</i>	T0+3
<i>Préparation consultation des services</i>	T0+4
<i>Acquisition équipement UCP</i>	T0+7
<i>Démarrage des études</i>	T0+8
<i>Atelier de validation de l'étude de faisabilité du SIIEAU</i>	T0+13
<i>Consultations pour acquisitions matériels des mesures</i>	T0+13
<i>Acquisitions matériel des mesures</i>	T0+15
<i>Installation matériel des mesures et fonctionnement réseaux</i>	T0+20
<i>Préparation consultations matériels SIIEAU</i>	T0+14
<i>Acquisition équipements du SIIEAU</i>	T0+16
<i>Installation centres d'acquisitions départementales</i>	T0+22
<i>Aménagement du centre SIIEAU et de documentation</i>	T0+14
<i>Installation du centre SIIEAU</i>	T0+17
<i>Tests de Fonctionnement du SIIEAU</i>	T0+20/T0+29
<i>Installation définitive et mise en service du SIIEAU</i>	T0+30

3.5. Acquisitions

3.5.1 Les dispositions relatives aux acquisitions sont résumées dans le tableau 5 ci-après. Toutes les acquisitions de biens, travaux et services financées par la FAE se feront conformément aux Règles de procédure de la BAD pour l'acquisition des biens, services et travaux, en utilisant les dossiers-types d'appel d'offres appropriés de la Banque. L'UCP sera responsable de la passation des marchés de biens, travaux et services. Les ressources, la capacité, et l'expérience de la DGEA ont été analysées et jugées suffisantes pour entreprendre les activités de passation des marchés requises dans le cadre du projet.

Tableau 5 : Dispositions relatives aux acquisitions (En milliers d'Euros)

DESIGNATION	CF	AON	Liste Restreinte	Autres	TOTAL
TRAVAUX					
Travaux d'installation du matériel hydrométrique				51 000 (12 000)	51 000 (12 000)
Installation des nouveaux piézomètres		210 000 (210 000)			210 000 (210 000)
Réhabilitation local centre SIIEAU		80 000 (40 000)			80 000 (40 000)
BIENS					
Matériel des mesures hydrométriques	155 000 (155 000)				155 000 (155 000)
Matériel des mesures piézométriques	60 000 (60 000)				60 000 (60 000)
Matériel des mesures pluvio-climatologiques	169 000 (169 000)				169 000 (169 000)
Véhicule tout terrain Station Wagon	25 000 (25 000)				25 000 (25 000)
Climatiseurs des bureaux	3 500 (3 500)				3 500 (3 500)
Meubles des bureaux	48 500 (48 500)				48 500 (48 500)
Equipement Informatique (UCP) et Bureautique	32 000 (32000)				32 000 (32000)
Fourniture, maintenance et fonctionnement des équipements Informatiques pour le SIIEAU	240 000 (240 000)				240 000 (240 000)
Acquisition logiciels				53 000 (53 000)	53 000 (53 000)
SERVICES					
Etude de Faisabilité et de mise en place du SIIEAU			243500 (243500)		243 500 (243 500)
Analyses de la qualité de l'eau				11 000 (11 000)	11 000 (11 000)
Formations et Voyages d'études				65 000 (65 000)	65 000 (65 000)
DIVERS					
Salaires et indemnités UGP				57 000 (27 000)	57 000 (27 000)
Indemnités équipe d'appui				20 700 (8 200)	20 700 (8 200)
Frais de fonctionnement	104 500 (52 000)				104 500 (52 000)
Ateliers (démarrage, validation et final SIIEAU)	34 500 (34 500)				34 500 (34 500)
Hébergement du système	5 000 (5 000)				5 000 (5 000)
Imprévus physiques (2%) et financiers (3%)					83 395 (74710)
Coût Total du projet arrondi					1 751 000
Total Financement FAE arrondi					1 569 000

La liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement,

« Autres » renvoie à consultation des fournisseurs, aux procédures du pays pour le recrutement d'un chauffeur où au gré à gré avec le fournisseurs du matériel hydrométrique et piézométrique pour les travaux d'installation.

Les chiffres entre parenthèses concernent les montants financés par le FAE.

3.5.2 **Travaux** : Les travaux de (i) réalisation des nouveaux piézomètres pour un montant de 210 000 euros et de réhabilitation du local du centre SIIEAU pour un montant de 80 000 Euros, se feront par appel d'offre national, (ii) installation du matériel hydrométrique pour un montant de 51000 Euros se fera par consultation des fournisseurs ou de gré à gré avec le même fournisseur auprès duquel le matériel a été acquis, pour s'assurer que le rendement de l'installation et des équipements soit garantie par la même entreprise.

3.5.3 **Biens** : Les acquisitions du matériel des mesures et d'équipements (i) hydrométriques pour un montant de 155 000 Euros, (ii) piézométriques pour un montant de 60 000 Euros, pluvio-climatologiques pour un montant de 168 000 Euros , (iii) informatiques pour la mise en place, la maintenance et le fonctionnement du SIIEAU pour un montant de 240 000 Euros, (iv) du véhicule de terrain pour un montant de 25 000 Euros, (v) des climatiseurs des bureaux pour un montant de 3 500 Euros, (vi) de meubles des bureaux pour un montant de 48 500 Euros, (vii) informatiques et de bureautique pour l'UCP pour un montant de 32 000 Euros, se feront selon les procédures de consultation des fournisseurs. L'acquisition des logiciels pour un montant de 53 000 Euros se fera par consultation de fournisseurs. Pour certains logiciels informatiques l'acquisition pourrait s'effectuer de gré à gré auprès de fournisseurs dans le cas où ceux-ci auraient le monopôle exclusif de la vente de ces logiciels.

3.5.4 **Services** : L'acquisition des services de consultants pour la réalisation des études de faisabilité et de mise en place du SIIEAU, pour un montant de 243 500 euros se fera sur liste restreinte conformément aux Règles de procédure de la BAD. La procédure de choix retenue sera la sélection basée sur la qualité et le coût (SBQC). Comme le montant du contrat est estimé à plus de 200 000 UC, l'avis de passation de marché devra être publié sur "UNDB online" et sur le site Internet de la Banque et tout consultant éligible, qu'il soit régional ou pas, qui souhaite fournir les services sollicités peut exprimer son intention de figurer sur la liste restreinte.

3.5.5 L'acquisition des services de (i) formation et pour l'organisation d'un voyage d'étude pour un montant de 65000 Euro, et (ii) les services pour les analyses de la qualité de l'eau pour un montant de 11000 Euros, se feront selon la procédure de consultation des fournisseurs avec une procédure de sélection qui sera basée sur le moindre coût.

3.5.6 **Divers** : Des indemnités d'un montant de 35 200 Euros seront versées aux membres de l'UCP et de l'équipe d'appui. Les acquisitions des fournitures pour le fonctionnement de l'UCP (assurances, entretien du véhicule, téléphone/fax/internet, etc...) pour un montant de 52 000 Euros, et l'hébergement du SIIEAU sur le Web pour un montant de 5 000 Euros seront réalisées selon la procédure de consultation des fournisseurs.

3.5.7 L'organisation des ateliers de démarrage, de validation de l'étude et de présentation du système pour un montant de 34 500 euros, sera réalisée pour chaque atelier par consultation des fournisseurs.

3.5.8 **Examen a posteriori de la passation des marchés**: Le récipiendaire effectuera les acquisitions prévues pour le fonctionnement de l'UCP et pour le règlement des indemnités, dans le respect des règles de procédures de la Banque sans requérir l'avis préalable de la FAE. La FAE établira des contrôles a posteriori pour s'assurer de la conformité des procédures d'acquisition à l'occasion des missions de supervision ou de vérifications spéciales.

3.5.9 **Avis général de passation des marchés** : Le texte de l'avis général de passation des marchés sera convenu avec la DGEA et sera publié sur UNDB online et sur le site Internet de la Banque, après l'approbation de la proposition de don.

3.5.10 **Plan d'acquisitions**: La FAE examinera les dispositions prises par le récipiendaire, pour la passation de marchés dans le cadre du plan des acquisitions prévu, pour s'assurer de leur conformité avec l'accord de don et les règles des procédures de la banque. Le plan

d'acquisition couvrira une période initiale de 30 mois. Le bénéficiaire mettra à jour ledit plan une année après le démarrage du projet ou selon les besoins. Toute proposition de révision du plan d'acquisition sera soumise à la FAE pour approbation préalable.

3.6. Modalités de décaissement

3.6.1 Les décaissements de fonds se feront par la méthode du compte spécial dans lequel la FAE procédera au virement des fonds du don. Il est prévu des décaissements en trois (3) tranches selon le calendrier de décaissement présenté au tableau 6.

Tableau 6 : Calendrier de décaissement (Montants en Euros)

Catégorie de dépense	Total (Euro)	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 2
TRAVAUX	262 000	100 000	162 000	-
BIENS	674 500	150 000	400 000	124 500
SERVICES	346 500	200 000	146 500	-
DIVERS	211 200	80 000	80 000	51 200
Imprévus	74710	20 000	25000	29 710
TOTAL arrondi (Euro)	1 569 000	550 000	813 000	206 000
Pourcentage (%)	100%	35%	52%	13 %

3.7. Comptabilité et Audits

3.7.1 La Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau du Togo, au travers de l'UCP, sera responsable de la gestion financière du projet. La gestion financière sera effectuée à travers le compte spécial du projet, ainsi que tous les paiements éligibles. L'UCP tiendra une comptabilité séparée et détaillée de toutes les opérations financées dans le cadre du projet. Celle-ci doit être conforme aux principes comptables internationaux et être jugée satisfaisante par la Facilité Africaine de l'Eau.

3.7.2 La comptabilité du projet est tenue par un comptable mis à la disposition de l'UCP par le bénéficiaire. Le comptable chargé de tous les aspects comptables du projet. Ce dernier vérifiera notamment la conformité des factures avec le marché, la disponibilité des fonds pour le règlement et procédera à la liquidation des dépenses, tout ceci après visa et certification de la facture par le Coordonnateur du projet. Toutes les prestations inscrites au projet se feront dans le cadre des marchés correspondants.

3.7.3 Un rapport sur les comptes financiers du projet devra être soumis à la FAE chaque trimestre en même temps que le rapport d'avancement. Ces deux rapports seront préparés selon les modèles usuels par la FAE. Les états financiers produits seront audités par un auditeur externe recruté sur les fonds de la FAE et sélectionné après consultation restreinte.

3.8. Suivi, évaluation et rapports

3.8.1 Un plan de suivi-évaluation du projet sera mis en place par l'UCP sur la base de la matrice du projet. Ce plan s'inscrira dans le cadre du plan global de suivi-évaluation des activités du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Eau.

3.8.2 Les consultants et les entreprises des travaux soumettront les rapports intermédiaires d'avancement au Coordonnateur de l'UCP, qui les présentera, accompagnés des éléments de suivi administratif, financier et technique, au Comité interministériel. Ce comité assurera le suivi et l'évaluation des performances du projet sur la base des indicateurs définis dans le cadre logique du projet. La FAE pourra considérer à tout moment et en concertation avec la DGEA, la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain.

3.8.3 L'UCP présentera des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'avancement du projet. Ces rapports préciseront l'efficacité des interventions et seront élaborés conformément

au format usuel de la FAE. Un rapport de fin de projet portant sur les activités réalisées et la situation financière du projet sera élaboré par le bénéficiaire.

4. BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

4.1. Efficacité et efficacité

4.1.1 Le projet devant permettre de capitaliser les activités de gestion des informations sur l'eau menées par les différents acteurs, son efficacité est étroitement liée aux performances de l'UCP et principalement du Comité interministériel compte tenu de l'importance de la participation et de l'implication de tous les acteurs pour sa réussite. L'efficacité du projet sera aussi garantie par le niveau de qualification élevé des consultants sélectionnés. A cet effet, l'UCP fera recours à un bureau d'études disposant d'une expérience éprouvée dans la conception et l'élaboration des projets de gestion des informations et des données sur l'eau.

4.1.2 Le recours aux cadres nationaux pour la gestion du projet et leur utilisation à temps partiel est un facteur déterminant pour l'efficacité du projet. Il permet ainsi d'atteindre les objectifs du projet grâce à la mobilisation d'un nombre restreint de ressources humaines.

4.2 Durabilité

4.2.1 Le projet sera exécuté sur une période de 30 mois dont les 12 derniers seront consacrés à l'amélioration des réseaux de mesure et à la mise en place du système de collecte et de traitement de données au niveau des différentes bases de données ainsi qu'à la mise en place du système central d'information.

4.2.2 La durabilité du SIIEAU est fortement liée aux propositions novatrices de gestion qui seront formulées dans l'étude de faisabilité et aux mesures d'accompagnement qui seront mises en œuvre par le Gouvernement du Togo. Parmi ces mesures on note :

- La prise en compte du fonctionnement du SIIEAU dans les stratégies de financement du secteur de l'eau et son inscription dans le budget de l'Etat ;
- L'établissement des accords de partenariats avec les pays africains qui disposent de SIE opérationnels ;
- La vulgarisation des acquis du SIIEAU afin de renforcer l'adhésion et la participation de nouveaux acteurs du secteur de l'eau.

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1. Conclusions

5.1.1. Les activités du projet s'inscrivent parfaitement dans les domaines d'intervention de la Facilité Africaine de l'Eau dont l'un des piliers principaux est l'appui au développement des systèmes de gestion de l'information et des connaissances sur l'eau. Le projet représente un appui pertinent de la FAE au MMEE du Togo. Il est bien justifié, compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées actuellement par le pays dans la collecte, et la gestion des données et informations sur l'eau. Il permettra de créer les conditions favorables pour la planification du développement du secteur de l'eau en se basant sur la GIRE et de contribuer ainsi à la réalisation des OMD, de la Vision Africaine de l'Eau et à la réduction de la pauvreté.

5.1.2. Le coût total du projet est estimé à 1 751 000 Euros dont 89% soit 1 569 000 Euros seront financés par le don de la FAE. La contribution du gouvernement est estimée à 182 000 Euros (11% du coût du projet).

5.2. Recommandations

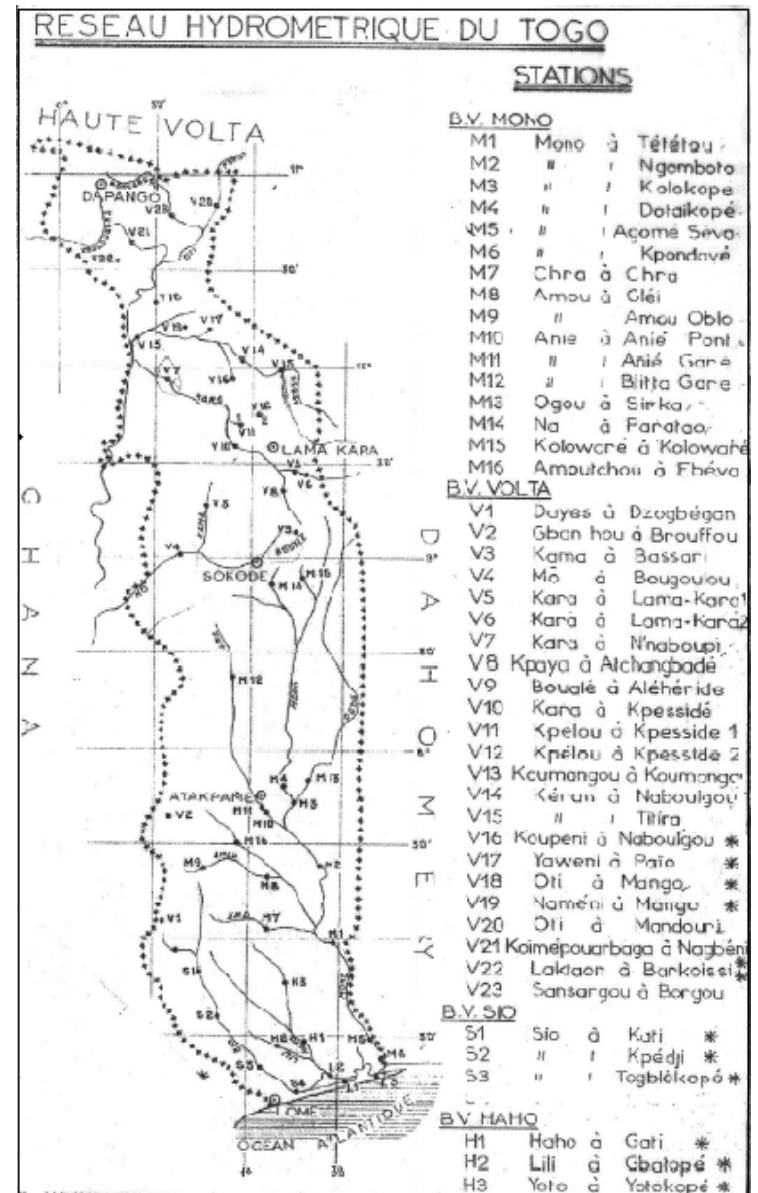
5.2.1. De ce qui précède, il est recommandé que la FAE approuve un don n'excédant pas 1 569 000 Euros au Gouvernement du Togo pour le financement du Projet de mise en place du Système Intégré d'Information sur l'Eau. Ce don servira à la réalisation du projet tel que conçu et décrit dans le présent rapport.

5.2.1 Le financement sera subordonné à la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement ci après :

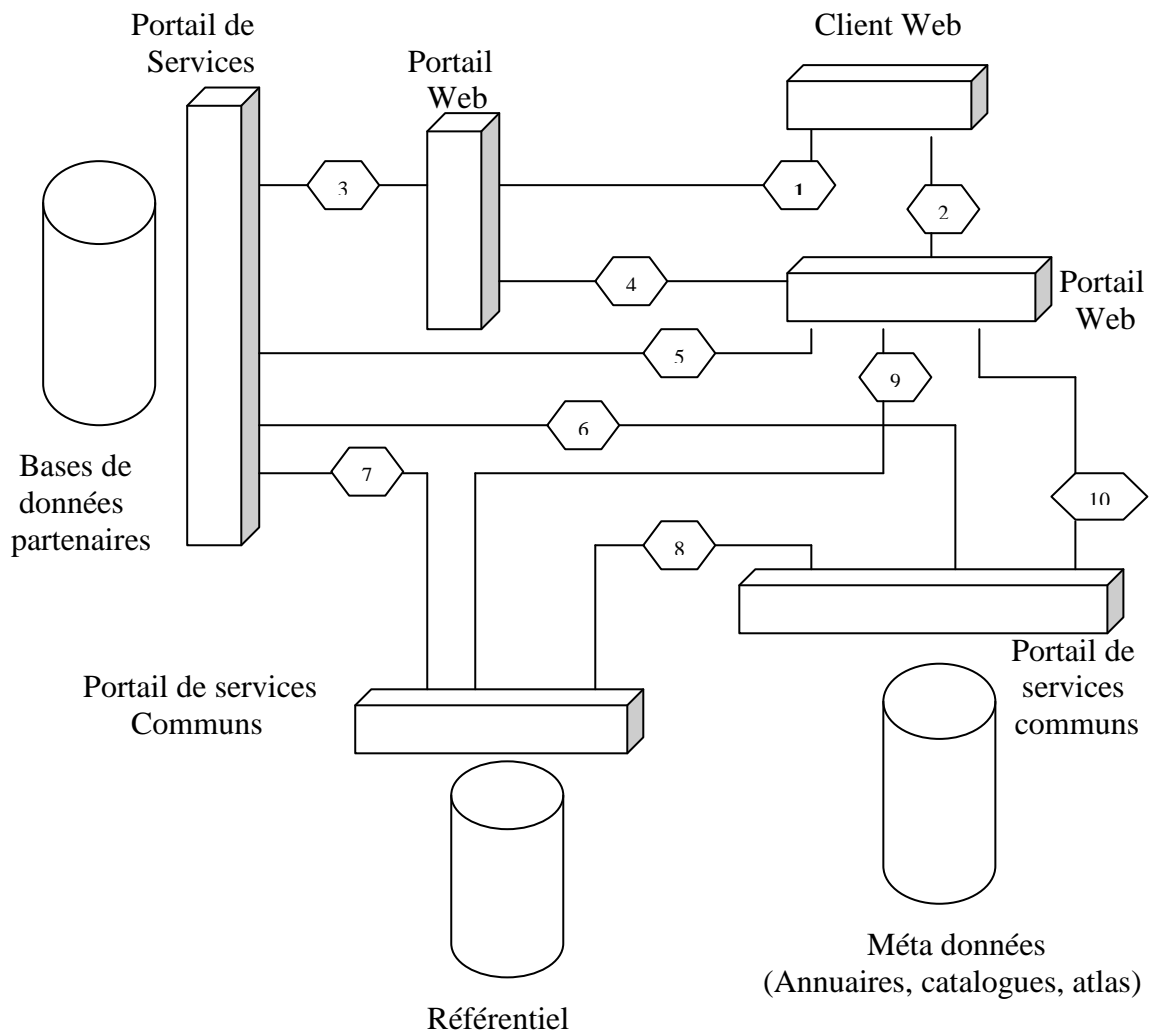
- i. L'ouverture d'un compte spécial en devises dans une banque commerciale acceptable par le groupe de la Banque Africaine de Développement ;
- ii. La fourniture de la preuve de la mise en place de la Cellule d'Exécution du Projet et de la nomination, acceptable par la FAE, de son Coordinateur.

CARTES DU TOGO

ANNEXE 1



ANNEXE 2: SCHEMA GENERAL DE L'ARCHITECTURE DU SIIEAU



LES PRINCIPAUX ECHANGES DU SIIEAU

1. Un usager accède à partir d'un client web à un site web d'un partenaire
2. Un usager accède au portail de services du SIIEAU, pour découvrir les ressources disponibles (10), pour interroger les bases de données des partenaires (5) ou pour consulter le référentiel (9)
3. Le site web du partenaire utilise des services fournis par son portail de services (par exemple, consultation de données ou de méta données, téléchargement de données)
4. Le site web du SIIEAU et le site web du partenaire sont couplés par un service de syndication de contenus
5. Le site web du SIIEAU utilise des services fournis par le portail de services du partenaire, par exemple de requêtes sur les bases de données
6. Le portail de services communs utilise des services du partenaire (consultation d'un méta donné) ou lui fournit des services (enregistrement et publication d'une métadonnée)
7. Le portail de services communs fournit des services au partenaire (consultation et mise à jour du référentiel)

8. Le portail de services communs utilise certains de ses services (consultation de la base de données des abonnés à la mise à jour du référentiel)
9. Le site web du SIIEAU utilise des services fournis par le portail de services communs du SIIEAU (consultation du référentiel)
10. Le site web du SIIEAU utilise les services fournis par le portail de services du SIIEAU (consultation des catalogues de méta donné).

Rubrique	unité	quantité	cout unitaire	Cout Total	Financement	
					FAE	Gve
A- Etude de Faisabilité du SIIEAU						
A-1 Honoraires Consultants						
Chef de Mission (ingénieur hydraulicien)	H/M	4	11 000	44 000	44 000	
Hydrologue	H/M	2	10 000	20 000	20 000	
Hydrogéologue	H/M	2	10 000	20 000	20 000	
Informaticien et SIG	H/M	3	10 000	30 000	30 000	
Statisticien Economiste	H/M	1	10 000	10 000	10 000	
Concepteur WEB	H/M	2	10 000	20 000	20 000	
A-2 Frais divers						
Reproduction et documentation	FF	1	4 000	4000	4 000	
Location bureau	M	5	2 500	12500	12 500	
Divers	FF	1	4 500	4500	4 500	
A-3 Voyages et Déplacements						
Voyages internationaux	voyages	7	2 000	14 000	14 000	
Déplacement interne	Jours	200	60	12 000	12 000	
Perdiem consultants		350	150	52 500	52 500	
Sous TOTAL A				243 500	243 500	
B- Renforcement des Capacités						
B-1 Réhabilitation du réseau hydrométrique						
Thalimèdes sans GSM	U	10	5 000	50000	50 000	
Thalimèdes avec GSM (télétransmission)	U	5	15 000	75000	75 000	
Installation et matériels de montage	U	15	800	12000	12 000	
Accessoires	U	15	1 000	15000	15 000	
Eléments d'échelles limnimétriques	U	150	100	15000	15 000	
Observateurs d'échelles limnimétriques	U	1 290	30	38700		38 700
B-2 Réhabilitation du réseau pluviométrique						
Installations de 2nouvelles stations Synoptiques	U	3	33 000	99000	99 000	
Installation de 6 stations Climatologiques	U	6	9 500	57000	57 000	
Installation de 50 postes pluviométriques	U	50	250	12500	12 500	
B-3 Installation de 7 Piézomètres d'observation						
B-4 Réhabilitation du réseau de la TDE						
Suivi du réseau Piézométrique	FF	1	40 000	40000	40 000	
Renforcement du programme Hydrologique	FF	1	20 000	20000	20 000	
B-5 Contrôle de la qualité des Eaux de Surface						
B-6 Formations et Voyage d'étude	forfait	1	65000	65000	65 000	
S. TOTAL B				720200	681 500	38 700
C/ Mise place du SIIEAU						
Centre national SIIEAU et de documentation				256000	204000	52000
Centres techniques départementales				197500	197500	0
S. TOTAL C				453500	401500	52000
D- Gestion du projet						
D-1 Unité de Coordination du Projet						
Salaire du Coordinateur de l'UCP	mois	30	400	12000		12000
Salaire de l'Assistant technique Hydrologue	mois	15	300	4500		4500
Salaire de l'Assistant technique Hydrogéologue	mois	15	300	4500		4500
Salaire de l'Assistant technique Informaticien	mois	15	300	4500		4500
Salaire de l'Administrateur comptable	mois	15	300	4500		4500

Salaire du Chauffeur	mois	30	250	7500	7500	
Indemnités du Coordinateur de l'UCP	mois	30	250	7500	7500	
Indemnités de l'Assistant technique Hydrologue	mois	15	200	3000	3000	
Indemnités de l'Assistant techn. Hydrogéologue	mois	15	200	3000	3000	
Indemnités de l'Assistant technique Informaticien	mois	15	200	3000	3000	
Indemnités de l'Administrateur comptable	mois	15	200	3000	3000	
D-2 Equipe d'appui (Point Focaux)						
Salaire du Directeur DG:Hyd (10% du temps)	mois	4	500	2000		2000
Salaire du Représentant Météo	mois	7	300	2100		2100
Salaire du Représentant TDE	mois	7	300	2100		2100
Salaire du Représentant Agriculture	mois	7	300	2100		2100
Salaire du Représentant Environnement	mois	7	300	2100		2100
Salaire du Représentant Statistique	mois	7	300	2100		2100
Indemnités du Directeur DG:Hyd (10% du temps)	mois	4	300	1200	1200	
Indemnités du Représentant Météo	mois	7	200	1400	1400	
Indemnités du Représentant TDE	mois	7	200	1400	1400	
Indemnités du Représentant Agriculture	mois	7	200	1400	1400	
Indemnités du Représentant Environnement	mois	7	200	1400	1400	
Indemnités du Représentant Statistique	mois	7	200	1400	1400	
D- 3 Acquisition véhicule Station wagon 4x4	Unité	1	25000	25000	25000	
D-4 Climatiseurs pour bureaux	Unité	5	700	3500	3500	
D-5 Acquisition Meubles de bureaux	unité	5	700	3500	3500	
D-6 Equipements informatique et bureautique	unité	5	1800	9000	9000	
D-7 Atelier de lancement du projet	Forfait	1	7000	7000	7000	
D-8 Atelier de validation de l'étude de faisabilité	Forfait	1	12500	12500	12500	
D-9 Atelier Final pour la présentation du SIIEAU	Forfait	1	15000	15000	15000	
D-10 Fonctionnement Electricité/Eau	mois	30	150	4500		4500
D-11 Location des Bureaux	mois	30	1200	36000		36000
D-12 Fonctionnement Téléphone et Internet	mois	30	300	9000	9000	
D-13 Consommable du bureau	mois	30	150	4500	4500	
D-14 Frais de fonctionnement véhicule	mois	30	800	24000	24000	
D-15 Déplacement Internes	mois	30	500	15000	15000	
D-16 Divers	mois	30	150	4500	4500	
S. TOTAL D				250700	167700	83000
TOTAL				1 667 900	1 494 200	173 700
E- Imprévus Physiques (2%)				33 358	29 884	3 474
F- Imprévus Financiers (3%)				50 037	44 826	5 211
COUT TOTAL DU PROJET (arrondi)				1 751 000	1 569 000	182 000

CALENDRIER D'EXECUTION

ANNEXE 4

Activités	Mois																														
	T0	+1	+2	+3	+4	+5	+6	+7	+8	+9	+10	+11	+12	+13	+14	+15	+16	+17	+18	+19	+20	+21	+22	+23	+24	+25	+26	+27	+28	+29	+30
Signature de l'accord de don	■																														
Mise en place de l'UCP	■	■																													
Satisfaction des conditions du premier décaissement		■	■																												
Atelier du démarrage du projet			■	■																											
Appel aux manifestations (Bureaux d'études)		■	■	■																											
Préparation DAO pour acquisition des équipements pour l'UCP				■	■																										
Premier décaissement				■	■																										
Appels d'offres pour acquisition des équipements de l'UCP					■	■																									
Approbation Short list et Consultation BE					■	■																									
mesures périodiques de la qualité d'eau																															
Acquisition des équipements UCP																															
Démarrage de l'étude de faisabilité du SIIEAU																															
Identification des besoins pour le renforcement des réseaux des mesures																															
identification de la structure et des équipements du SIIEA																															
Consultation pour acquisition équipement centres SIIEAU																															
Atelier de validation de l'étude SIIEAU																															
Appels d'offres pour acquisition des équipements des réseaux des mesures																															
Acquisition des équipements pour réseaux des mesures																															
Installation équipements des réseaux des mesures																															
Démarrage des campagnes des mesures																															
Aménagement Centres SIIEAU																															
Acquisition équipement centres SIIEAU																															
Installation des unités départementales et centrale du SIIEAU																															
Tests de fonctionnement																															
Installation définitive du SIIEAU																															
Atelier de clôture du projet et présentation du SIIEAU																															

